

Sainte-Thérèse, le 14 juin 2019

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les propriétés situées entre 5540-5610,
rue Paré à Montréal
V/réf. : ENV2019-42

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 15 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

5600, rue Paré

1. Rapport d'inspection du 8 décembre 2000, 6 pages
2. Avis d'infraction du 5 janvier 2001, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 23 février 2001, 3 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu

Pour Nezha Boumchagdidin
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (13)

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01- 0522 701

DATE DE RÉDACTION : 2001-01-03

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2000- 12-08

INSPECTEUR :

Iris Diaz

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Fersten Worldwide inc. (locataire)
5 600, rue Paré
Mont-Royal (Québec)
H4P 2M1

ADRESSE POSTALE (si différente)

(Propriétaire)
(Locatel) 151 526 CANADA INC
5591, rue Paré
Mont-Royal (Québec)
H4P 1P7

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non (✓)

NOM / ADRESSE

art. 53-54



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

53-54 / Fersten WWinc.
Richard Blatt, propriétaire bâtisse



art. 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X)

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

À venir

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier la véracité de la plainte.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0522701

DATE DE RÉDACTION : 2001-01-05

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Une plainte verbale a été déposée à nos bureaux nous faisant part du fait qu'il y a des transformateurs, contenant du BPC, débranchés depuis longtemps et entreposés de façon non sécuritaire dans un enclos dans le terrain du 5 600, rue Paré à Mont-Royal.

Lors de l'inspection, j'ai constaté la présence de trois transfos à l'intérieur d'un enclos. Les transformateurs ont des pièces brisés et à cause des arbustes qui ont poussé autour d'eux, on a l'impression qu'ils sont hors service.

De plus, à l'extérieur de l'enclos il y a deux barils pleins non identifiés. On peut deviner la présence d'une étiquette hachurée, tel qu'utilisé pour les matières dangereuses.

Par la suite, j'ai rencontré le gérant de la compagnie Fersten qui m'a indiqué qu'ils n'étaient que locataires et ce depuis deux ans. Il m'a indiqué les coordonnées du propriétaire.

Il s'agit de M. Richard Blatt à qui appartient aussi le magasin Locatel situé au 5591, rue Paré, c'est-à-dire juste en face.

Il m'a dit qu'il était propriétaire du 5 600, Paré depuis quatorze ans et que les transfos avaient toujours été là, débranchés. Il n'était pas au courant s'ils avaient été vidangés.

De plus, aucun bilan annuel n'a été produit pour l'entreposage des BPC. (art. 104)

En ce qui concerne les barils à l'extérieur de l'enclos, il n'avait aucune idée de leur provenance.

Je lui ai indiqué que comme propriétaire, il avait l'obligation de gérer toute matière dangereuse résiduelle se trouvant dans sa propriété. Je lui ai aussi indiqué la procédure d'entreposage des équipements contenant du BPC.

Par la suite, je lui ai envoyé une liste de compagnies œuvrant dans le domaine. Il m'a dit qu'il me contacterait dès qu'il aurait des nouvelles.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01- 0522701

DATE DE RÉDACTION : 2001-01-03

3. CONCLUSION

Il y a trois transformateurs débranchés et possiblement non vidangés. (art. 16)

Il y a aussi à l'extérieur, deux barils pleins, fermés et non identifiés pouvant contenir de matières dangereuses résiduelles. (art. 44, 46)

Aucun bican annuel n'a été produit (art. 109).

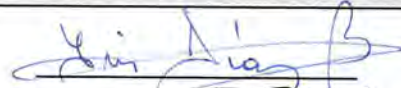
4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction pour les infractions ci haut mentionnées.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR :

Iris Diaz



2001/01/03

- VÉRIFIÉ PAR :

André Dufresne



01/01/05

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

-

-

-

-

-

-

-

ANNEXE 1 : PHOTOGRAPHIE



Photo # : 1 Date : 2000/12/08
Ident. : 5600 rue Paré

Note : Enclos où se trouvent les transformateurs



Photo # : 2 Date : 2000/12/08
Ident. : 5600, rue Paré

(enclos sur la rue Devonshire

Note : Vue rapprochée de l'intérieur de l'enclos

ANNEXE 1 : PHOTOGRAPHIE



Photo # : 3

Date : 2000/12/08

Ident. : 5600, rue Paré

Note : Enclos où se trouvent les transformateurs et barils se trouvant
À l'extérieur (provenance inconnue)



Photo # : 4

Date : 2000/12/08

Ident. : 5600, rue Paré

(enclos sur la rue Devonshire)

Note : Vue rapprochée des barils

ANNEXE 1 : PHOTOGRAPHIE



Photo # : 5 Date : 2000/12/08
Ident. : 5600, rue Paré
Note : Autre vue des barils

Photo # : _____ Date : _____
Ident. : _____
Note : _____



CERTIFIÉ

Montréal, le 5 janvier 2001

AVIS D'INFRACTION

151526 Canada inc.
5591, rue Paré
Mont-Royal (Québec) H4P 1P7

N/Réf.: 7610-06-01-0522701

Objet : Gestion des matières dangereuses
au 5 600, rue Paré à Mont-Royal

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 8 décembre 2000 par madame Iris Diaz, une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation au règlement :

1. Transformateurs hors d'usage non vidangés;
- Règlement sur les matières dangereuses et
modifiant diverses dispositions
réglementaires, Q-2, r.15.2;
. Article 16.
2. Entreposage de matières dangereuses en
contenants à l'extérieur;
. Article 44.

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7610-06-01-0522701

Le 5 janvier 2001

3. Contenants d'entreposage de matières dangereuses non identifiés et non datés;
. Article 45.
4. Absence d'un bilan annuel production de BPC;
. Article 104. 109

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre les résultats d'ici au 26 janvier 2001.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec madame Iris Diaz au (514) 873-3636, poste 229.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le chef de la Division contrôle,



André Dufresne

AD/ID

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0522701

DATE DE RÉDACTION : 2001-02-27

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2001- 02-23

INSPECTEUR :

Iris Diaz

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

151526 Canada inc.
5 600, rue Paré
Mont-Royal (Québec)
H4P 2M1

ADRESSE POSTALE (si différente)

(Propriétaire)
1510526 Canada inc.
5591, rue Paré
Mont-Royal (Québec)
H4P 1P7

PLAIGNANT(E) : N/A (✓)

Rencontré

oui ()

non ()

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



Richard Blatt, propriétaire bâtisse
(au téléphone)

53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X)

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

À venir

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier si les infractions signalées dans l'avis d'infraction du 5 janvier 2001 ont été corrigées.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0522701

DATE DE RÉDACTION : 2001-02-27

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de l'inspection du 8 décembre 2000, j'ai constaté les infractions suivantes :

1. Transformateurs hors d'usage non vidangés (art. 16)
2. Entreposage de matières dangereuses en contenants à l'extérieur (art. 44)
3. Contenants d'entreposage de matières dangereuses résiduelles non identifiés et non datés (art. 45)
4. Absence d'un bilan annuel de production (art. 109)

Au moment du contrôle, j'ai constaté que les transfos ainsi que la clôture qui les entourait ne sont plus sur place.

Par contre, les barils sont encore au même endroit.

M. Blatt m'a indiqué dans un courriel qu'il attendait les résultats d'analyse du contenu des barils pour en disposer.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0522701

DATE DE RÉDACTION : 2001-02-27

3. CONCLUSION

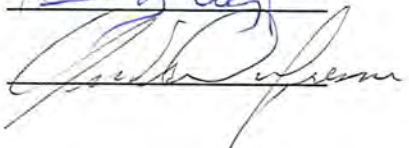
Les transformateurs ont été enlevés et on attend des résultats d'analyse pour éliminer les barils.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de fermer le dossier dès réception de documents d'élimination des barils et des transformateurs.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Iris Diaz  2001/02/27

- VÉRIFIÉ PAR : André Dufresne  01/03/01

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

-

-

-

-

-

-

-